

DELIBERATION

du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 avril 2025]

Date de la convocation

2 avril 2025

Date de mise en ligne

17 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 3

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

N° 039/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Mise à jour des tarifs des droits de place foires et marchés

Madame le Maire rappelle que les tarifs des droits de place applicables à toutes les occupations du domaine public à vocation commerciale et plus précisément aux Foires et Marchés, camions magasins, brocante, sont votés par l'assemblée délibérante.

Ces tarifs n'ont pas été révisés depuis l'inscription au registre des délibérations du 18 février 2014 malgré la variation de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

Il est donc proposé, après consultation des organisations syndicales concernées, au Conseil Municipal de fixer, à compter du **1^{er} mai 2025**, les tarifs de droits de place des Foires & Marchés, comme ci-après :

DESIGNATION	UNITE	QUOTITE	TARIFS
MARCHES DE PLEIN VENT ET MARCHÉ COUVERT			
- Alimentaire, marché biologique, fleurs, pépinières, bazar, confection, chaussures, friperie, lingerie, bonneterie, faïence, etc	Mètre linéaire	par jour de marché titulaires et passagers	1.80 €
- BRANCHEMENT ELECTRIQUE	1 vitrine	par jour de marché titulaires, passagers	2.00 €
- LOCATION DE VITRINE REFRIGEREE		par jour de marché	6.00 €
- CAMION OUTILLAGE OU AUTRES		par jour	60.00 €
		par jour	7.00 €

<p>- REMORQUE - TRACTEUR</p>			
<p>FOIRE DU 1^{er} MAI</p> <p>- Alimentaire, marché biologique, fleurs, pépinières, bazar, confection, chaussures, friperie, lingerie, bonneterie, faïence, etc...</p> <p>FLOREALES DU 8 MAI</p> <p>Professionnels métiers de jardinage et autres, professionnels des métiers de bouche, artisans, créateurs, vignerons</p>	<p>Mètre linéaire titulaires, passagers</p> <p>Mètre linéaire, titulaires, passagers</p>	<p>jour du 1^{er} mai</p> <p>Jour du 8 mai</p>	<p>4.00 €</p> <p>4.00 €</p>
<p>MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS – M.P.P.</p> <p>- Producteurs alimentaires de Pays, vins, bières locales, autres...</p>	<p>Mètre linéaire</p>	<p>Par jour de marché Titulaires Labélisés</p>	<p>1.80 €</p>
<p>BROCANTE</p> <p>Convention avec Associations, comités ou organismes chargés de l'organisation</p>	<p>FORFAIT Réglé par l'Organisateur à la Ville</p>	<p>Par jour</p>	<p>130.00€</p>

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que détaillés dans le tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 16 avril 2025